

Circulation de la dengue à La Réunion

Depuis le début de l'année 10 cas autochtones de dengue ont été identifiés confirmant l'installation d'une circulation du virus sur le territoire. Afin de limiter la propagation du virus, les services de l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) ont mis en place des mesures renforcées de surveillance et de lutte anti-vectorielle. En cette saison où les conditions climatiques sont encore favorables au développement des moustiques, l'Agence rappelle à la population les mesures de prévention à suivre impérativement.

— Situation épidémiologique

Depuis le début de l'année 2017, 15 cas de dengue ont été signalés à La Réunion : 5 cas importés (de retour de voyages) et 10 cas autochtones (contractés à La Réunion). Les enquêtes réalisées par l'ARS OI ont permis d'identifier 4 situations de contamination distinctes, dont 3 ont pu être reliées à un cas importé de voyage. Les 3 premières situations identifiées sur les communes de Saint-Leu, Saint-Louis et Sainte-Marie n'ont concerné que quelques cas sporadiques et semblent à ce stade contenues. La 4^{ème} situation, située dans le quartier de Bois Rouge à Saint-Paul, est à présent considérée comme un foyer actif de circulation du virus avec 6 cas identifiés.

Le nombre de cas de dengue reste pour l'instant limité et la circulation du virus semble modérée. Elle pourrait toutefois s'intensifier en cette période où les conditions météorologiques sont encore favorables au développement des moustiques vecteurs. **Aussi, l'ARS OI a décidé d'activer le niveau 2A du dispositif ORSEC de lutte contre la dengue** : « Identification d'une circulation virale modérée autochtone - apparition d'un ou plusieurs regroupements de cas ou de plusieurs cas sporadiques. »

— Actions menées par l'ARS OI

>> Actions de Lutte Anti-Vectorielle

Du fait du passage en niveau 2A du dispositif ORSEC, un renforcement de la mobilisation des communes et intercommunalités concernées, aux côtés de la Lutte Anti-Vectorielle, est engagé pour l'élimination systématique des situations de prolifération des moustiques vecteurs de maladies.

Les équipes de Lutte Anti-Vectorielle sont actuellement fortement mobilisées dans les quartiers concernés et procèdent à de nombreuses interventions afin de :

- rechercher de nouvelles suspicions de dengue et demander à ces personnes de consulter un médecin sans tarder,
- éliminer ou traiter toutes les situations de proliférations de moustiques (eaux stagnantes dans les pots, soucoupes, déchets, ...),
- informer les personnes rencontrées sur le risque de transmission de la dengue, et les moyens de prévention : éliminer les gîtes larvaires et se protéger contre les piqûres de moustiques,
- procéder à des traitements insecticides de jour dans les cours et jardins,
- procéder à des pulvérisations insecticides de nuit dans l'ensemble des zones concernées.

>> Informations auprès des Professionnels de Santé

Les médecins des secteurs concernés sont sensibilisés au diagnostic d'éventuels nouveaux malades.

— Recommandations par l'ARS OI

>> Des gestes simples à adopter

La période actuelle est propice au développement des moustiques, et notamment du moustique tigre, vecteur de la dengue. Ce dernier pond dans de petites collections d'eau stagnante, souvent créées par l'Homme autour de son habitation.

La lutte contre les moustiques repose avant tout sur des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien :

- **éliminer les eaux stagnantes dans son environnement** (vider les soucoupes, vérifier l'écoulement des gouttières, respecter les jours de collecte des déchets, vider les petits récipients, ...),
- **éliminer les déchets pouvant générer des gîtes larvaires,**
- **se protéger des piqûres** (port de vêtements longs, utilisation de répulsifs et de moustiquaires), y compris quand on est malade pour ne pas contaminer son entourage.

Cette lutte collective est le moyen le plus efficace pour empêcher la prolifération des moustiques vecteurs de maladies.



>> Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes

Pour éviter la propagation du virus, l'ARS OI rappelle qu'il est impératif, en cas d'apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées, nausées, vomissements, saignements ou fatigue :

- de consulter rapidement un médecin,
- de continuer à se protéger des piqûres de moustiques,

Prévention, infos, conseils



Appel gratuit depuis un poste fixe

— Rappel sur la dengue

La dengue est une maladie transmise par les piqûres de moustique (à La Réunion, par le moustique tigre, *Aedes albopictus*).

Dans sa forme classique, la dengue se caractérise par une fièvre d'apparition brutale accompagnée d'un ou plusieurs des symptômes suivants :

- frissons,
- maux de tête,
- douleurs articulaires et/ou musculaires,
- nausées,
- vomissements.

Dans 2 à 4% des cas, il peut y avoir évolution vers une forme grave.

Contact Presse :

Huguette YONG-FONG

Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66

Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé
à La Réunion et à Mayotte

